

*Interpellation présentée par le député :*  
*M. François Gillet*

*Date de dépôt : 17 juin 2010*

## **Interpellation urgente écrite** **Compromis sur le stationnement et la mobilité à Genève : le** **Conseil d'Etat doit s'engager !**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Alors qu'en Ville de Genève on semblait enfin s'acheminer vers un accord entre autorités municipales, défenseurs de la mobilité douce et défenseurs des automobilistes, voilà que les fronts se figent à nouveau ... Alors que la création de rues piétonnes au Centre-Ville en échange de places de parking en sous-sol, dans le cadre de la réalisation du parking souterrain des « Clés-de-Rive » semblait frappée au coin du bon sens, de vieux réflexes refont surface.

Si quelques maladresses du Conseil administratif, dans la rédaction de l'accord et dans la communication, semblent avoir contribué au mécontentement des deux camps, il apparaît toutefois clairement que le salut réside dans le compromis. Encore faut-il qu'aucun acteur ne s'ingénie à relancer la « guerre des transports » ! Notre Grand Conseil en a d'ailleurs vécu récemment un épisode quelque peu surréaliste, lorsqu'il s'est agi d'adopter la résolution concernant le « Plan directeur 2011-2014 des transports collectifs »... Les efforts du Conseil administratif de la Ville, comme du groupe démocrate-chrétien au Conseil municipal en vue de trouver un compromis à la zurichoise pour l'Hyper-Centre, sont toutefois à saluer.

Pourtant, les autorités cantonales ne peuvent pas se contenter du rôle de spectateur dans cette affaire ! Le Conseil d'Etat a un rôle à jouer dans cette problématique, à plusieurs niveaux :

- les mesures de restriction de circulation, liées à l'introduction de zones piétonnes, doivent être acceptées par la DGM et sont donc de sa compétence ;
- dans le cadre de la Fondation des parkings, notamment, les représentants des autorités cantonales peuvent intervenir sur des aspects importants, tels que de la durée du stationnement ou la progressivité de la tarification ;
- la question qui occupe actuellement la Ville de Genève concerne également, à des degrés divers, d'autres villes ou communes suburbaines du canton.

Ajoutons que, dans le contexte actuel, un instrument indispensable fait malheureusement défaut : le « Plan directeur du stationnement ». Demandé par l'ensemble de la Commission des transports du Grand Conseil au début de la précédente législature, annoncé pendant deux ans à intervalle régulier par les représentants du DT et promis pour cet été par la Présidente du DIM, il va sans dire que ce quatrième pilier de la politique de mobilité cantonale serait de nature à clarifier le débat actuel sur le compromis qui doit être trouvé en Ville de Genève.

**Ma question est donc la suivante : comment le Conseil d'Etat compte-t-il contribuer à l'élaboration d'un compromis général sur le stationnement et la mobilité à Genève ?**